

### Durée

4 JOURS  
(28 heures)

### Public concerné

Tout public

### Pré-requis

Aucun prérequis

### Tarif\*

#### > Formation collective

(de 5 à 12 stagiaires)

- Public artisan :  
**90 €/jour/personne**
- Public non artisanal :  
**250 €/jour/personne**

#### > Formation individuelle

- Public artisan :  
**790 €/jour/personne**
- Public non artisanal :  
**1000 €/jour/personne**

\* Se renseigner pour connaître les conditions de financement de la formation

### Lieu

Orléans / Montargis

### Date

19/04, 20/04, 21/04 & 22/04 - 09/09,  
16/09, 23/09 & 30/09 - 02/11, 09/11,  
16/11 & 23/11

\* Validation de la session de stage collectif dépend du nombre d'inscriptions

### Délais d'accès

Le délai d'accès varie en fonction du nombre d'inscription, du financement mobilisé et du délais d'accord de prise en charge

### En savoir +

Séverine DOKOSSI  
☎ 02 38 42 12 75  
s.dokossi@cma-loiret.fr

### ► Objectifs et compétences visées

#### Maîtriser les fondamentaux et les bases du Droit de travail

Connaître les spécificités des différents contrats et leurs conséquences  
Optimiser ses recrutements  
Intégrer les nouvelles recrues

### ► Programme

#### JOUR 1 : LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Les sources du droit de travail  
La Loi Travail  
Les dernières réformes et les nouveautés à venir

#### LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL ET LEURS SPECIFICITES

Le salariat et le bénévolat  
Le CDI, le CDD et l'intérim  
Le risque de requalification

#### JOUR 2 : ANALYSE DES CLAUSES UTILES OU OBLIGATOIRES

La période d'essai  
La clause de mobilité  
La clause d'objectifs  
La clause de non concurrence

#### LE TEMPS DE TRAVAIL ET SES AMÉNAGEMENTS

La durée légale du travail et les heures supplémentaires  
Le temps partiel  
Les congés payés, les RTT et jours fériés  
Les congés pour motif familial  
Les arrêts de travail

#### JOUR 3 : LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

La notion de comportement fautif  
L'échelle des sanctions  
La rupture conventionnelle  
La rupture à l'initiative du salarié  
La rupture à l'initiative de l'employeur  
Les cas particuliers de la rupture d'un CDD  
Coût de la rupture (indemnités et transaction)

#### LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Le délégué du personnel  
Le Comité d'entreprise  
Le CHSCT  
Rôle des syndicats et leurs moyens d'action  
Obligation de l'employeur

#### ACQUIS

*Retenir les points clés du Droit du Travail  
Savoir choisir le bon contrat de travail*

## DES FORMATIONS POUR TOUS



L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

Référent handicap :  
Elodie GUIET

## ORGANISME DE FORMATION

Chambre de métiers  
et de l'artisanat Loiret

N° SIRET :  
130 027 980 0023

N° de déclaration  
d'existence :  
24450381045



### ► Méthodes et moyens pédagogiques

Cas pratique : rédaction d'une clause du contrat de travail  
Exercices : rédaction d'un avertissement et d'une lettre de licenciement pour faute grave  
Exercice : le parcours d'intégration de Christophe

### ► Document remis

Remise d'un support écrit reprenant une synthèse des informations de la formation et envoi de Powerpoint de présentation de la formation en pdf par mail dans les jours qui suivent la formation

### ► Formateur

**Aurélié MOULIN** : Master 2 de psychologie du travail et des organisations, diplôme universitaire en Psychopathologie clinique et en prévention et responsabilité des risques psycho-sociaux au travail

### ► Dispositif d'information et de positionnement des stagiaires

Un entretien individuel est proposé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers un parcours de formation adapté. Il est remis à chaque candidat un programme détaillé, les dates, les conditions financières de la formation, un bulletin d'inscription, un devis ou une convention de stage. Un questionnaire est complété en amont pour chaque futur stagiaire afin d'identifier son parcours passé, définir ses objectifs, positionner ses attentes dans le but de personnaliser et individualiser la formation. Ce questionnaire est ensuite confié au formateur. Toute information demandée à un candidat a un lien avec la formation et reste confidentielle.

### ► Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

**Une enquête de satisfaction** est à compléter lors de la dernière séance de formation sur le déroulement et le contenu de la formation. Avec l'appui externe de la société HORIZONTAL SOFTWARE, **un questionnaire à « chaud »** est envoyé dans les 10 jours puis **un questionnaire à « froid »** dans les 2 mois après la formation pour évaluer les compétences acquises et leur mise en œuvre.

### ► Evaluation des acquis de formation

Remise d'une attestation de compétences pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques, formulés en termes de "être capable de". Elle mesure les capacités développées en formation, qui pourront être mise en œuvre dans une situations sociale ou professionnelle, en fonction de l'environnement de l'entreprise. Cette évaluations est élaborée par le formateur à partir des situations pédagogiques utilisées et impliquant le stagiaire.

### ► Suivi post-formation

Un suivi individuel peut-être proposé selon vos besoins.  
Nous consulter pour connaître nos prestations d'accompagnement et/ou de formation.

### ► RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Votre conseillère : **Séverine DOKOSI** ☎ 02 38 42 12 75  
s.dokossi@cma-loiret.fr